



SERVICE PUBLIC FEDERAL SANTE PUBLIQUE,  
SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT

Direction générale Animaux,  
Végétaux et Alimentation

TRADECORP  
C/O SAPEC  
AVENUE LOUISE 500  
1050 BRUXELLES

Division Matières premières et  
Protection des Végétaux

Correspondant :

VAN HAUWE N.

Ingénieur

02 210 51 18

Date : 06/05/2004

1/3

Nos références : 41.165/04/19390

Secteur :  
ENGRAIS

Numéro de dossier :  
4001943

Concerne : dérogation provisoire pour essais

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande du 27/04/2004 et conformément aux prescriptions :

de l'article 5 - 1° de l'arrêté royal du 7 janvier 1998 relatif au commerce des engrais, des amendements du sol et des substrats de culture,

le produit : **concentré liquide d'acides humiques et fulviques**

a obtenu une dérogation sous le numéro

**EM062.E**

comme amendement organique du sol

au nom de : TRADECORP C/O SAPEC  
AVENUE LOUISE 500  
1050 BRUXELLES

